Envoyé en préfecture le 26/07/2016
Reçu en préfecture le 26/07/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160726-CP2016_06_24-DE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

___

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 juin 2016

CP2016_06_24
id. 2516

L'an deux mille seize le vingt quatre juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents ou ayant donné procuration de vote :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

FONDS DÉPARTEMENTAL DE PROMOTION

___

Le Fonds Départemental de Promotion a été créé par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, et modifié par délibérations en date du 14 octobre 1987 et du 14 janvier 1992.

Il a pour objet de financer, pour tout ou partie, les actions émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

BENEFICIAIRES :

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

Envoyé en préfecture le 26/07/2016
Reçu en préfecture le 26/07/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160726-CP2016_06_24-DE

CRITERES D'ATTRIBUTION :

1) Actions à l'initiative du Conseil Départemental :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

2) Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée auprès du Conseil Départemental ;

- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée auprès du Conseil Départemental.

3) Actions de promotion touristique engagées par des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;

- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention soit une subvention départementale plafonnée à 2 295 €, à raison d'une opération subventionnable tous les 3 ans pour une même commune.

En application de ces dispositions, le Comité du Fonds Départemental de Promotion s'est réuni le 12 novembre 2015 en vue d'examiner les dossiers de demande de subvention suivants :

1 – Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne : organisation des vitrines de Noël 2016 – TOU00937

Pour la 12ème année consécutive, la Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne a décidé de renouveler l'opération les "vitrines de Noël" à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Envoyé en préfecture le 26/07/2016
Reçu en préfecture le 26/07/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160726-CP2016_06_24-DE

Cette manifestation a pour objectifs :

- de dynamiser le commerce indépendant traditionnel du Tarn-et-Garonne,
- de fédérer les 15 associations de commerçants et artisans du département par le biais d'une animation commerciale commune,
- d'augmenter la fréquentation de nos centres-villes et villages.

Chaque année, dans le cadre de cette opération, chaque association de commerçants met en place l'animation commerciale qu'elle souhaite dans sa ville et la Fédération met en jeu des lots départementaux dont un gros lot.

La Fédération Départementale a pour rôle de coordonner et réaliser des outils de communication pour cette opération départementale et d'offrir des lots à gagner par un tirage au niveau départemental.

Cette animation laisse la liberté à chaque association de choisir ses cadeaux tout en lui permettant de bénéficier d'un support de communication exceptionnel et homogène sur le département.

Coût de l'opération

Le coût prévisionnel de cette opération, pour l'année 2016, s'élève à 18 500 € dont **13 500 €** éligibles au titre du Fonds Départemental de Promotion. Il se décompose comme suit :

- Affiches, flyers	3 000 €
- Campagne médias	3 500 €
- Lots départementaux	7 000 €
TOTAL	**13 500 €**

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Autofinancement	1 500 €
- Chambre de Commerce et d'Industrie	2 500 €
- **Subvention du Conseil Départemental**	**4 000 €**
- Associations	5 500 €
TOTAL	**13 500 €**

Envoyé en préfecture le 26/07/2016
Reçu en préfecture le 26/07/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160726-CP2016_06_24-DE

La Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne sollicite une aide départementale d'un montant de **4 000** € pour l'organisation des vitrines de Noël 2016.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à la Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne une aide départementale d'un montant de **4 000 €**.

2 – Association "l'Union Sucrée" : organisation d'un salon de promotion des réseaux d'itinéraires et des activités de pleine nature à Moissac - TOU00947

L'Association l'Union Sucrée, organisatrice du Salon du Chocolat depuis plusieurs années, a souhaité créer à Moissac un nouveau rendez-vous au printemps 2016 afin de valoriser et de promouvoir le réseau d'itinéraires et les sites de pratiques d'activités de pleine nature autour de Moissac.

Le site de Moissac se situe à la croisée des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, clunisien, vélo voie verte du canal, jonction du canal et de la rivière, frontière entre le Quercy et la Gascogne. A ce titre, il jouit d'une remarquable richesse d'itinéraires.

Cette initiative contribue à la promotion du Grand Site de Moissac sur une nouvelle clientèle, en complément de son image actuelle plutôt orientée sur l'offre culturelle et patrimoniale.

La commune de Moissac qui a engagé une réflexion relative à la diversification de son offre touristique, car elle a constaté une demande croissante pour les activités de pleine nature liées à l'itinérance. Elle soutient ce projet qui a permis de renforcer le positionnement de la destination touristique et d'enrichir l'image du site, grâce à cette thématique sur l'itinérance.

Le salon s'est déroulé du 1er au 3 avril 2016, et a réuni des prestataires touristiques, des fédérations représentant les activités de pleine nature, mais également des fournisseurs de matériels. L'accès à cet "espace salon" était gratuit, ainsi que toutes les activités proposées.

Envoyé en préfecture le 26/07/2016
Reçu en préfecture le 26/07/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160726-CP2016_06_24-DE

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est évalué à 48 700 € dont **39 908 €** éligibles au titre du Fonds Départemental de Promotion qui se décompose comme suit :

- affichage – imprimerie	17 085 €
- location Hall de Paris	850 €
- Animations/sono	2 363 €
- pub radio/presse	12 800 €
- balisage temporaire, signalétique	1 850 €
- inauguration, conférence presse	3 430 €
- Diverses dépenses de fonctionnement	1 530 €
	----------
	39 908 €

Plan de financement

Le plan de financement est le suivant :

– location stands	3 500 €
– recettes bistrot	1 000 €
– participation de la Mairie sollicitée	16 000 €
– sponsors	3 558 €
– partenaires annonceurs	1 200 €
– subvention du Conseil Régional sollicitée	7 000 €
– **subvention du Conseil Départemental sollicitée**	**7 650 €**
	----------
	39 908 €

Dans le cadre de notre politique du Fonds Départemental de Promotion, le calcul de la subvention est arrêté à **7 650 €** (aide plafond, soit 39 908 € x 30 % = 11 972 € ramenés à 7 650 €) au titre des dépenses affectées au salon portant promotion touristique du territoire.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association "L'Union Sucrée" une aide départementale d'un montant de **7 650 €** pour l'organisation d'un salon de promotion touristique qui s'est tenu à Moissac du 1er au 3 avril 2016.

Envoyé en préfecture le 26/07/2016
Reçu en préfecture le 26/07/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160726-CP2016_06_24-DE

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article 657412 sous-fonction 91 (Prom) :

Autorisation d'Engagement 2016	45 000 €
Engagement aux précédentes Commissions	0 €
Engagement à la présente Commission	**11 650 €**
Restant disponible sur l'exercice 2016	33 350 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité du Fonds Départemental de Promotion réuni le 12 novembre 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes pour les projets détaillés ci-dessous :
    - 4 000 € à la Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne pour l'organisation des vitrines de Noël 2016 ;
    - 7 650 € à l'Association "l'Union Sucrée" pour l'organisation du salon 2016 de promotion des réseaux d'itinéraires et des activités de pleine nature à Moissac.
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à l'article 657412, sous-fonction 91 (PROM) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC